DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE

CANTON DE CHALONS - 3

COMMUNE DE CHEPY

Date de convocation:

02 février 2018

Nombre de

Conseillers : 10

Présents

6 0

Pouvoirs Votants

6

Nº 1371/2018

Objet:

Renforcement du réseau électrique rue H. BOULLEZ et Pose de 3 candélabres

Projet n°1 et 1bis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

<u>Absents et excusés Messieurs</u>: GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- <u>d'approuver</u> le projet n° 1 et 1bis : Renforcement du réseau électrique et pose de 3 candélabres pour sécuriser les nouvelles constructions. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève :
- à 8 419 € H.T. pour la pose de 3 candélabres afin de sécuriser les 8 nouvelles habitations rue H. BOULLEZ (projet n°1).
- à 24 235.09€ H.T pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication rue H. BOULLEZ (projet n°1bis)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'adopter le plan de financement ci-après,

Sollicite:

- l'attribution d'une subvention auprès du FEDER pour le projet n°1 soit 8 419€ x 80% x 50% = 3 368 €

d'inscrire le solde au budget communal 2018.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération HT projet N°18 419.00€Coût de l'opération HT projet n°1 bis24 235.09€

Subvention demandée au FEDER (projet n°1 : 8 419 € x 80% x 50%	3 367.60€
Solde sur fonds propres section	
Investissement du Budget communal :	5 051.40€ (projet n°1) 24 235.09€ (projet n°1bis)

La T.V.A. sera également payée sur les fonds propres et récupérée partiellement par le biais du FCTVA.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 12 février 2018.

Le Maire,

J. ROUSSINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20180209-1371-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018

Certifié exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 13 février 2018